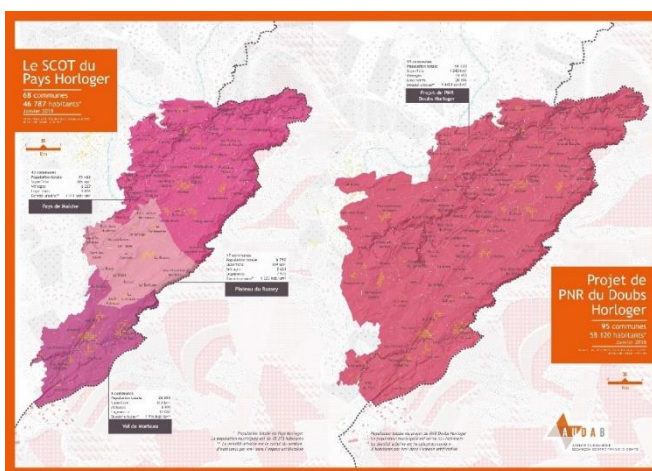


* Communiqué de presse : Réunions publiques sur le SCoT¹ du Pays Horloger

Dans le cadre de son élaboration, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), organise plusieurs réunions publiques, une sur chacune des trois intercommunalités de Morteau, Le Russey et Maîche. Ces réunions publiques seront l'occasion de présenter la démarche et de répondre au questionnement des acteurs du territoire.

* Le SCoT en quelques mots :

Par délibération en date du 03 février 2015, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Horloger s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier regroupe trois Communautés de communes : les Communautés de communes du Val de Morteau, du Plateau du Russey et du Pays de Maîche. Au total, le SCoT compte 68 communes pour 46 787 habitants².



Depuis septembre 2021, le PETR du Pays Horloger est devenu Parc naturel régional du Doubs Horloger. Son périmètre s'est alors élargi, intégrant 26 communes de 3 autres intercommunalités. Le PNR compte ainsi 94 communes comprises dans 6 intercommunalités différentes. Le périmètre du SCoT n'a pour autant pas été modifié.

Le SCoT, document de planification intercommunale, détermine les objectifs et les conditions d'une organisation cohérente et durable du territoire. Il donne des orientations et des outils pour l'aménagement des communes pour les vingt prochaines années. Les thématiques traitées dans le document sont notamment l'habitat, les déplacements, le développement commercial, l'environnement et l'organisation de l'espace.

Chaque permis de construire, d'aménager ou déclaration préalable devra être conforme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Carte Communale qui eux-mêmes devront être compatibles avec le SCoT.

La réalisation du SCoT comprend quatre étapes :

- **Etat des lieux du territoire** - le diagnostic du territoire, réalisé entre 2015 et 2017
- **Définir le projet politique du territoire** - le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) – quel projet à 20 ans ? réalisé entre 2018 et 2021
- **Les règles du jeu** – le document d'orientation et d'objectifs (DOO) – quelles règles communes se donner pour mettre en œuvre ce projet ? réalisé en 2022

¹ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

² INSEE 2018

- **Validation du projet** – enquête publique et consultation des personnes publiques pour mener à l'approbation, phase courant 2023.

✳ **Venez poser vos questions sur le SCoT :**

Habitants, élus, entreprises, associations... si vous avez des questions sur le SCoT du Pays Horloger, des réponses vous seront apportées lors des réunions publiques organisées dans chacune des intercommunalités avec notre partenaire l'AUDAB*.

Les réunions, ouvertes à tous, auront lieu :

- Pour la **communauté de communes du Plateau du Russey** : 12 octobre à 18h, à l'annexe de la salle des fêtes du Russey ;
- Pour la **communauté de communes du Pays de Maiche** : 20 octobre à 19h, à la salle des fêtes de Saint Hippolyte ;
- Pour la **communauté de communes du Val de Morteau** : 26 octobre à 18h, à l'Escale à Morteau.

Contact :

-Tania Jalocha, Chargée de mission urbanisme et aménagement Parc naturel régional du Doubs Horloger : tania.jalocha@parcdoubshorloger.fr, ligne directe : 03 81 68 53 61

-Ophélie Bornand, ophelie.bornand@audab.org, 03 81 21 33 00 (standard) / 06 09 93 96 85 (ligne directe)

***AUDAB (Agence d'Urbanisme de Besançon centre Franche-Comté)**

Créée en 2000, l'Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) est une association qui a pour vocation d'accompagner ses adhérents et l'ensemble des acteurs locaux dans la connaissance et l'aménagement durable de leurs territoires. L'AUDAB accompagne le Pays Horloger dans la réalisation du SCoT depuis son lancement et jusqu'à son approbation prévue fin 2023.